



Sessione di u 2 di dicembre 2024
Session du 2 décembre 2024

Decisione N° 2024-12
Décision N° 2024-12

Raportu d'attività di u 2023
Rapport d'activité 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 décembre, la Chambre des Territoires convoquée le 27 novembre 2024 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

Jean-Felix ACQUAVIVA, Don-Marc ALBERTINI, Anthony ALESSANDRINI, Attilius CECCALDI, François-Xavier CECCOLI, Jean-Claude FRANCESCHI, Pierre-Marie GERONIMI, Philippe GHIONGA, Paul-Louis GIANNECCHINI, Jean-Jacques GIANNI, Jean-Pierre LECCIA, Xavier LUCIANI, Jean-Marc MATTEI, Marie-France ORSONI, Jean, PERENEY, Louis POZZO DI BORGO, Ange-Toussaint ROCCHI, Patrick SANGUINETTI, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI.

Etaient absents, excusés et ayant donné pouvoir : MM.

Fabien ARRIGHI à Philippe GHIONGA, Jean GIUSEPPI à Attilius CECCALDI, François TIBERI à Don-Marc ALBERTINI.

Etaient absents et excusés : MM.

Gilles GIOVANNANGELI, Dominique MAROSELLI, Achille, MARTINETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Marie PASQUALAGGI, Antoine ROCCA, Pierre SAVELLI, Ange-Pierre VIVONI.

Etaient absents : MM.

François BERLINGHI, Paul-Antoine BERTOLOZZI, Benoît BRUZI, Nicolas CUCCHI, Jean-Louis DELPOUX, Jean-Baptiste, LUCCIONI, Pierre MARCELLESI, François-Marie MARCHETTI, Christophe MONDOLONI, Lionel MORTINI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Stéphane SBRAGGIA.

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017,
- VU** L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse,
- VU** La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
- VU** Le décret n°2022-1663 du 26 décembre 2022 relatif aux modalités de désignation des membres de la chambre des territoires de Corse,
- VU** L'arrêté n°R20-2023-06-19-00001 du 19 juin 2023 fixant la liste des membres de la Chambre des territoires,
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2024-12, relatif au rapport d'activité pour l'année 2023,
- VU** Le rapport d'activité 2023 de la Chambre des territoires,

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

À l'unanimité des membres présents

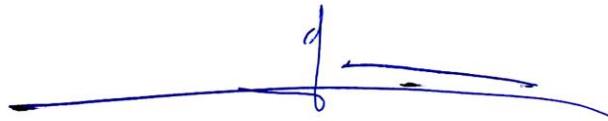
DONNE ACTE de la présentation du rapport d'activité 2023 de la Chambre des territoires avec notamment : l'installation de la 4ème mandature, en application de la loi du 21 février 2022, dite loi « 3Ds », pour une représentativité accrue des territoires et la promulgation de la loi du 20 juillet 2023, dite loi « ZAN (Zéro artificialisation Nette) », qui consacre le rôle fondamental de l'instance en la matière, qui se substitue en Corse, à la « Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols ».

SE FELICITE de la dynamique observée durant l'année 2023 aussi bien lors des discussions institutionnelles que par des participations à des événements et/ou documents de planification tels que : les Assises de la Montagne, du bois et de la forêt, les « Scontrì di l'Acqua » ou encore le PPFENI, soulignant ainsi l'ancrage toujours plus important de l'instance dans le paysage institutionnel insulaire.

SOUHAITE par conséquent poursuivre cet engagement en s'employant à maintenir voire amplifier la régularité des réunions de bureau, des groupes de travail et des sessions et en répondant aux sollicitations croissantes des services de la Collectivité notamment, sur des sujets de première importance pour les territoires et pour la Corse.

PREND ACTE de la volonté de solliciter autant que faire se peut les avis de la Chambre afin de conforter le poids prépondérant de la voix portée par les territoires, dans le processus décisionnel de la Collectivité de Corse.

**U Presidente di a Camera di i Territorii,
Le Président de la Chambre des Territoires,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the center, and a smaller horizontal stroke above the vertical line.

Gilles SIMEONI